

Entrée en vigueur des principales dispositions de la Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs

Entrée en vigueur lors de la sanction de la Loi le 12 avril 2022

Notamment, les dispositions relatives :

- Aux ententes avec les communautés autochtones
- Aux normes pour protéger la santé des enfants
- À la durée des projets-pilotes
- À la mise à jour des dispositions sur les enquêtes et inspections
- Aux montants liés aux infractions et aux amendes
- Aux dispositions transitoires (enfants admissibles, personnes non reconnues, comités consultatifs sur l'offre, organismes communautaires)

Titulaires de permis

- Augmentation du nombre maximal de places au permis et du nombre maximal d'installations
- Encadrement des installations temporaires
- Obligations relatives à la cessation des activités

Bureaux coordonnateurs

- Fonction et cohérence des actions
- Durée de l'agrément
- Obligations relatives à la cessation des activités

Responsables de services de garde éducatifs en milieu familial

- Durée de la reconnaissance de la responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial
- Subvention lors du démarrage
- Évaluation des pratiques des bureaux coordonnateurs par les responsables de services de garde éducatifs en milieu familial (RSGE)

Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022

- Droit de recevoir des services jusqu'à l'admission à l'école
- Obligation de prendre les moyens pour que l'offre de places réponde à la demande
- Mise à jour des exclusions à la Loi (personne qui garde au plus deux enfants ou uniquement des enfants habitant ordinairement ensemble, organismes communautaires, établissements scolaires, assemblées délibérantes)
- Révision du mécanisme d'attribution et de répartition des places subventionnées
- Mise en place des nouveaux comités consultatifs régionaux

Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2026

- Fin de la garde en résidence privée non régie par des personnes non reconnues (PNR) et ajustement en conséquence de certains articles concernant la garde en milieu familial

Entrée en vigueur à la date fixée par décret du gouvernement

- Diffusion des résultats des évaluations de la qualité éducative
- Nouvel encadrement du guichet unique et attribution d'un rang aux enfants
- Encadrement des politiques d'admission et priorisation des enfants vivant dans des contextes de précarité socioéconomique
- Assouplissements concernant la garde à horaires atypiques